

# ◆◆◆ paysages, environnement et territoires

Les paysages et l'environnement est un chapitre dans lequel le C.A.U.E 05 s'investit fortement depuis de nombreuses années. Outre l'intérêt croissant pour la prise en compte au quotidien des énergies renouvelables et des études paysagères préalables à des projets d'aménagements, le C.A.U.E reste le partenaire privilégié des collectivités locales et du Conseil Général en particulier, pour la mise en œuvre d'opérations grand public comme le concours départemental des villes et villages fleuris. Une implication de terrain pour l'amélioration du cadre de vie.



## ◆ Concours départemental des « Villes et villages fleuris »

Comme chaque année, le Conseil Général des Hautes-Alpes, avec la collaboration du C.A.U.E et de diverses associations liées à l'environnement, au tourisme et à l'horticulture, a organisé une nouvelle campagne pour le concours départemental des villes et villages fleuris.

### BIEN FLEURIR POUR MIEUX ACCUEILLIR



Cette manifestation a pour objet de promouvoir et d'encourager les actions menées par les collectivités en faveur de l'embellissement harmonieux du cadre de vie et de contribuer, par le fleurissement des espaces de verdure privés ou publics, à la création d'un environnement agréable et accueillant tant pour les haut-alpins que pour les visiteurs et touristes de notre région.

Le fleurissement est un facteur de richesse et de qualité de vie, dans de nombreux domaines et pour tous les publics.

C'est un outil de promotion touristique à part entière. Élément de la qualité de l'accueil, il participe de façon positive à l'image de la commune.

Le concours départemental a aussi pour tâche de décerner divers prix spéciaux aux collectivités locales ayant mené des actions originales et valorisantes d'embellissement du cadre paysager (embellissement de bâtiments communaux, mise en valeur d'un patrimoine, aménagements de villages, parcs et jardins, mairie fleurie etc...). Une action encouragée par le C.A.U.E des Hautes-Alpes.

### PALMARES/CAMPAGNE 2007

#### ● Catégorie HOTELS - COMMERCES

- 1er PRIX : Hôtel Le Choucas (Monétier les Bains)
- 2ème PRIX : Restaurant PASCAL (Embrun/Caleyères)
- 3ème PRIX : Chalet des PLAGNES (La Grave)

#### ● Catégorie ROCAILLES

- 1er PRIX : Mme Germaine ALLAMANO (L'Argentière la Besse)
- 2ème PRIX : Mme Sylvie BLEIN (Puy-Saint-Vincent)
- 3ème PRIX : Mme Marie-Thérèse GARCIN (Molines en Queyras)
- 4ème PRIX : M Francis DONZEL (Maisonvache)

#### ● Catégorie JARDINS DE MAISONS INDIVIDUELLES

- 1er PRIX : M Eugène DESOLME (Le Poët)
- 2ème PRIX : Mme Renée CHAIX (Villard Saint-Pancrace)
- 3ème PRIX : M Jean FERAUD (Gap)

#### ● Catégorie BALCONS - FACADES

- 1er PRIX : Mme Josiane BOISRAMÉ (Ancelle)
- 2ème PRIX : Mme Georgette ISNEL (Trescleoux)
- 3ème PRIX : Mme MONTANINO (Gap)

#### ● Catégorie POTAGERS

- 1er PRIX : Mme OLLAGNIER (Briançon)
- 2ème PRIX : Mme Josette GRAS (Chaufayfert)
- 3ème PRIX : M Laurent ALBRAND (Champcella)

#### ● PRIX SPECIAUX

Mise en valeur de bâtiments communaux :

- Commune d'ANCELLE (Réhabilitation de bâtiment/Mairie)

Aménagements de villages :

- Commune de LA ROCHE DES ARNAUDS (Traverse de l'agglomération)

Parcs et Jardins publics :

- Commune de L'ARGENTIERE LA BESSEE

Participation des habitants au fleurissement communal :

- Commune de SAINT-AUBAN D'OZE

Mise en valeur du patrimoine communal :

- Commune de SAINT-CREPIN

Prix Mairie fleurie 2007 :

- Commune de VEVES

Mise en valeur des fontaines communales :

- Commune de TRESCLEOUX

Mise en valeur d'espaces publics :

- Commune de BARATIER (Place centrale)

Prix du voisinage :

- Parking de Mme Jacques BROUILLARD (Embrun)

Prix « Coup de Cœur du jury » :

- M. Mme André PICCA (Crots)

Prix de l'authenticité :

- M. Richard ANDRIEUX (Réotier)

Prix astuce et originalité :

- M. Yves GRASSOT (Rosans) pour ses tournesols /tuteurs.

Commune proposée à l'attribution de la 1ère fleur :

- VALLAUISE